

ARCHIVES : SUBVENTIONS ET AIDES
PAR LA DRAC
(Direction régionale des affaires culturelles) - Auvergne-Rhône-Alpes
NOTAMMENT POUR LA RESTAURATION ET LA RELIURE

Organigramme de la DRAC :

PÔLE ARCHITECTURE ET PATRIMOINES

SERVICE ARCHIVES, LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

Contacteur la conseillère pour l'Isère (implantée à Lyon) :

Axelle REDON

axelle.redon@culture.gouv.fr

tél. 04 72 00 44 16

Les missions

En matière d'**archives**, la DRAC met en œuvre les grandes orientations prises par le service interministériel des archives de France : aide à la construction de bâtiments d'archives départementales et municipales ; **aide à l'inventaire, la restauration, la numérisation et la valorisation des fonds d'archives**.

En termes de bâtiments, les réalisations récentes les plus remarquables dans ce domaine sont : les archives départementales de Haute-Savoie, les archives municipales de Lyon, les archives départementales de l'Isère.

L'Etat contribue indifféremment à des projets émanant de collectivités locales ou d'associations, sous réserve de la présence de personnel qualifié garantissant la qualité scientifique du projet.

Parmi les projets soutenus en matière de **restauration, de numérisation et de valorisation**, on peut notamment citer : l'inventaire et la numérisation des archives familiales des Sassenage, en Isère ; l'inventaire des fonds audiovisuels et sonores de l'association Mémoire de la Drôme ; **la restauration de chartes à Montélimar, du cadastre napoléonien à Grenoble et à Saint-Laurent-en-Beaumont**, de livres anciens à Brié-et-Angonnes ; une exposition itinérante dans les communes du Rhône, sur les marchés d'autrefois ; une exposition sur l'administration communale à Saint-Etienne.

Comment composer le dossier de demande de subvention d'aide à la restauration et à la numérisation du patrimoine archivistique de la DRAC ?

lien : <https://www.culture.gouv.fr/demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Traitement-numerisation-et-valorisation-d-archives-a-l-echelle-communale-departementale-et-regionale2>

1 - Compléter le formulaire administratif de demande subvention et joindre un descriptif détaillé du projet

2 - Joindre impérativement toutes les pièces demandées (**notamment l'avis des Archives départementales sur les devis**)

3 - Modalités de dépôt des dossiers de demande subvention

Retourner le dossier complet par voie postale et électronique au service concerné

Date limite du dépôt des dossiers 30 octobre année N-1